

# Intervention de piquet la nuit et le dimanche : ne pas oublier l'autorisation du SECO !

Un téléphone qui sonne la nuit ou le dimanche pendant la saison des récoltes n'est généralement pas de bon augure. Il s'agit souvent d'une machine en panne qui doit être réparée le plus rapidement possible. Il vaut donc la peine d'étudier suffisamment tôt l'organisation d'un « service de piquet ». Car pour travailler en dehors des heures d'ouverture, il faut non seulement disposer de personnel, mais aussi respecter les conditions cadres légales et demander une autorisation au SECO.

## Obligation générale d'autorisation

L'employeur doit demander une autorisation au SECO pour les interventions de piquet en technique agricole qui doivent être effectuées entre 23 h le soir et 6 h le matin ou les dimanches et jours fériés. Les entreprises devraient donc s'en occuper suffisamment tôt, car l'autorisation doit être publiée dans la Feuille fédérale pendant 30 jours et nécessite une durée préalable d'au moins huit semaines. Dans la pratique, il s'avère que de telles autorisations peuvent être bien justifiées pour la branche de la technique agricole et sont généralement accordées sans grands obstacles pour une durée de trois ans. Il est important que le service de piquet soit organisé et autorisé correctement.

Le service de piquet implique que les membres du personnel se tiennent prêts à intervenir en dehors de leur temps de travail habituel. Ces interventions ont lieu en cas de dérangements, d'urgences ou d'événements imprévisibles, typiquement lorsqu'une machine tombe en panne et

doit être réparée rapidement. Il est ici décisif de saisir que les interventions de piquet ne sont pas planifiables et ne servent pas à absorber des charges de travail normales.

## Indemnisation régie par la CCNT

L'indemnisation du service de piquet est régie par l'annexe 13 de la CCNT pour l'artisanat du métal suisse (serurerie, construction métallique, technique agricole, forge et construction en acier).

Il convient de distinguer ici les points suivants : si le service de piquet a lieu dans l'entreprise, la totalité du temps de disponibilité est considérée comme temps de travail. Si le service de piquet a lieu en dehors de l'entreprise, seul le temps d'intervention effectif compte comme temps de travail. Si un membre du personnel est sollicité, le temps de trajet entre le domicile et l'entreprise est également considéré comme temps de travail.

Si un membre du personnel est appelé à intervenir pendant la nuit, le dimanche ou les jours fériés, il est

nécessaire de s'acquitter des suppléments légaux correspondants. La nuit est normalement définie entre 23 h 00 et 6 h 00.

Il est recommandé de régler clairement l'indemnisation ainsi que les modalités du service de piquet dans l'entreprise et de les communiquer afin d'éviter toute ambiguïté ultérieure.

## L'importance d'un plan d'intervention de piquet bien organisé

Un service de piquet bien organisé est important, non seulement pour l'entreprise, mais aussi pour les membres du personnel. Le principe est le suivant : un membre du personnel peut assurer un service de piquet pendant sept jours au maximum en l'espace de quatre semaines. Une phase de récupération correspondante doit ensuite être prévue.

Les plans d'intervention doivent être établis et communiqués suffisamment tôt. Il convient par ailleurs de noter que l'obligation d'assurer un service de piquet doit être réglée dans le contrat de travail.



## Informations complémentaires

Aide-mémoire du SECO

[www.seco.admin.ch/fr/service-de-piquet](http://www.seco.admin.ch/fr/service-de-piquet)



Instructions « Demande d'autorisation via easygov »

[www.seco.admin.ch/fr/permis-relatifs-duree-travail](http://www.seco.admin.ch/fr/permis-relatifs-duree-travail)



Les temps de repos légaux doivent également être respectés: après les interventions, il faut garantir un repos suffisant. L'aide-mémoire du SECO vous fournit une assistance utile dans ce cadre. Une bonne planification permet d'éviter les surcharges et garantit la sécurité juridique de l'entreprise, même en période de stress.

#### Exception: un entrepreneur et les membres de sa famille

La loi sur le travail ne s'applique pas de la même manière à toutes les personnes d'une entreprise. Les entrepreneurs ainsi que les membres de la famille travaillant dans leur propre entreprise ne sont généralement pas soumis à la loi sur le travail.

Les prescriptions relatives à la durée du travail et du repos ainsi qu'à l'obligation d'autorisation ne s'appliquent pas dans la même mesure à ces personnes. En d'autres termes, elles

peuvent également intervenir la nuit ou le dimanche sans autorisation. Il est toutefois important de définir une délimitation claire: les dispositions légales continuent de s'appliquer sans restriction aux membres du personnel employés.

#### Demande d'autorisation d'intervention dans le cadre d'un service de piquet

La demande d'autorisation pour les interventions dans le cadre du service de piquet se fait en ligne à l'adresse [www.easygov.swiss](http://www.easygov.swiss) et prend généralement quelques minutes. Le processus est structuré de manière simple et guide l'utilisateur étape par étape à travers les informations nécessaires. Les autorisations sont généralement accordées pour une durée de trois ans. Les autorisations existantes peuvent également être prolongées facilement via la plateforme.

Il est recommandé de déposer la demande suffisamment tôt afin que l'entreprise soit protégée sur le plan juridique, en particulier pendant la saison des récoltes. ■

*Thomas Teuscher*

AM Suisse est consciente que la demande et la gestion d'autorisations pour les interventions de piquet entraînent une charge administrative supplémentaire, en particulier pour les petites entreprises. L'association est déjà en contact avec les services compétents à ce sujet et s'engage afin d'obtenir à l'avenir des solutions plus pratiques et plus simples sur le plan administratif pour la branche de la technique agricole. D'ici là, AM Suisse recommande aux entreprises de demander à temps les autorisations nécessaires afin de garantir la sécurité juridique nécessaire, en particulier pendant la saison des récoltes. ■

## Moteurs électriques de traction : quelles technologies pour les véhicules d'aujourd'hui ?

Les moteurs électriques occupent une place de plus en plus importante dans notre secteur. Examinons donc leur fonctionnement et les différents types de moteurs électriques utilisés aujourd'hui dans les véhicules utilitaires, les voitures particulières et les machines.

Un moteur électrique repose sur deux principes fondamentaux de l'électromagnétisme :

- tout conducteur électrique traversé par un courant génère un champ magnétique ;
- les champs magnétiques interagissent entre eux : les pôles de même signe se repoussent, tandis que les pôles de signes opposés s'attirent.

Sur la base de ces principes, un moteur électrique se compose essentiellement de deux éléments :

- le stator, la partie fixe dont la fonction est de générer un champ magnétique ;
- le rotor, la partie mobile, qui est exposée à ce champ et mise en rotation.

Dans un moteur électrique, le stator est alimenté de manière à créer un champ magnétique tournant. Le rotor

a constamment tendance à s'aligner sur ce champ. Cette interaction génère un couple électromagnétique qui met le rotor en rotation et permet d'entraîner un arbre mécanique, puis un élément de transmission ou un outil.

#### Alimentation triphasée et moteurs d'entraînement

Les moteurs électriques utilisés pour l'entraînement de véhicules (par exemple, voitures particulières, machines agricoles, engins de chantier) sont presque exclusivement des moteurs triphasés. L'alimentation triphasée se caractérise par :

- trois enroulements électriques distincts, encastrés dans des rainures ;
- un déphasage de 120° entre chaque phase ;
- une valeur de courant efficace identique sur chaque phase.

Cette configuration permet de générer

un champ magnétique tournant continu et régulier dans le stator. L'alimentation électrique du moteur est assurée par un onduleur qui convertit le courant continu fourni par la batterie (avec une tension pouvant atteindre 800 V) en courant alternatif triphasé avec un déphasage de 120°.

L'onduleur peut régler deux paramètres principaux :

- la fréquence du courant, ce qui modifie la vitesse de rotation du moteur ;
- l'intensité du courant, ce qui permet de régler le couple fourni.

Cette commande électronique utilise des semi-conducteurs de haute qualité (MOSFET ou IGBT) et permet un contrôle très précis de la vitesse, du couple et de la dynamique du moteur, ce qui est indispensable pour les applications de propulsion modernes. ►